

## REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.*

### L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA CROISSETTE

Organise le samedi 7 et le dimanche 8 avril 2018 avec le concours de la Municipalité de MANDELIEU une compétition automobile régionale dénommée :

#### 4° COURSE DE COTE REGIONALE DES MIMOSAS A MANDELIEU

Cette compétition compte pour : La coupe de France de la Montagne 2018 /coef 1, le championnat des Courses de Côte du L.R.S.A PACA et le challenge ASA CROISSETTE

**Le présent règlement a été approuvé par la L.R.S.A. PACA sous le numéro 15 et sous le permis d'organiser numéro 34 en date du 16 février 2018**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. PRIOUX Patrice	.....Licence n°	17877
Commissaires Sportifs	M. DUFRESNE Régis	.....Licence n°	2484
	Mme ALAIN Marie Laure	.....Licence n°	228679
Directeur de Course	M. MARTINI Eric	.....Licence n°	9826
	M. BEYLER Patrick	.....Licence n°	3618
	Mme PRIOUX Roseline	.....Licence n°	17879
Commissaires Techniques Responsable	M. ANTONIAZZI Patrice	.....Licence n°	130659
	Mme.BERSZAKIEWICZ BOGUMILA	.....Licence n°	224902
	M. IMBERT Jacques	.....Licence n°	5642
Relations Concurrents	M. VION François	.....Licence n°	4366
	Mme FERCHICHI Nathalie	.....Licence n°	137842
Responsable matériel	M. EMANUELLI Anthony	.....Licence n°	7717
	M. BEAUDOIN Christian	.....Licence n°	248640
Responsable Commissaires	M. BONA Robert	.....Licence n°	236437
Responsable Commissaires adjoint	Mme PINAZO Christiane	.....Licence n°	23630
Chronométrateurs	M. BRUNACCI Pascal	.....Licence n°	164312
	Mr GENDRE Olivier	.....Licence n°	1250
Médecin	Mme GENDRE Claudine	.....Licence n°	1243
	Dr POULAIN Jacques		

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 3 Avril 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 5 avril 2018.

Vérifications administratives le samedi 7 avril 2018 de 13h 45 à 18 heures 30

Vérifications techniques le samedi 7 avril 2018 de 14 heures à 18h 45.

Lieu des vérifications : Stade Eric Estivals à MANDELIEU LA NAPOULE

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais Dimanche 8 avril 2018 à 8 h

Briefing des commissaires : Dimanche 8 avril 2018 à 7 h 30 au départ de la course

Essais chronométrés : Dimanche 8 avril 2018 de 8h à 12 heures.

Briefing des pilotes : Dimanche 8 avril 2018 à 7 h 30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 8 avril 2018 à 13 heures.

#### COURSE

1<sup>ère</sup> montée le Dimanche 8 avril 2018 à partir de 13h 30

2<sup>ème</sup> montée le Dimanche 8 avril 2018 à partir de 15h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après la fin du temps de réclamation

Remise des prix le Dimanche 8 avril 2018 à 19h 30 lieu : Sous le chapiteau Stade Eric Estivals à MANDELIEU LA NAPOULE

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des prix perdront tout droit aux prix. Les chèques seront adressés par courrier

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Dimanche 8 avril 2018 est de 1 heure avant les essais sur la ligne de départ.

Les 2° et 3° réunions seront fixées par le Président du Collège des C.S.

#### 1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique La présentation des licences est exigée aux vérifications administratives ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve. En cas de non présentation de la licence en cours de validité et pour quel motif que ce soit, une amende de 8€ devra être perçue par l'organisateur.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :  
Garage : PERNOT Daniel chemin de l'Escadrille à 06210 MANDELIEU  
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC  
Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 7 Avril 2018 à 19 heures.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA CROISSETTE 1 Impasse Béraud à 06400 CANNES**

Jusqu'au mardi 3 avril 2018 à minuit le cachet de la poste faisant foi

Les frais de participation sont fixés à 370 €, réduits à 185 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur pour les licenciés de l'ASA CROISSETTE : 165 €.

Tous les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, le concurrent devra le signaler par écrit, par fax ou par mail avant l'ouverture des vérifications le samedi 7 avril 2018 à 13h 45 au plus tard pour pouvoir prétendre au remboursement de son engagement avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure n'auraient pu se présenter au départ de la course de côte. La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la course de Côte
- 50% pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications c'est-à-dire le vendredi 6 avril 2018
- Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

#### REPARTITION GROUPES ET CLASSES

**Groupes confondus : A + FA -N + FN - FC/FS - CM + CN + CNF**

#### GROUPE F2000

Classe F2000 1	De 0 à 1400 cm3
Classe F2000 2	+ 1400 à 1600 cm3
Classe F2000 3	+ 1600 à 2000 cm3

#### GROUPE FC/FS

Classe FC 1	De 0 à 1300 cm3
Classe FC 2	+ 1300 à 1600 cm3
Classe FC 3	+ 1600 à 2000 cm3
Classe FC 4	+ 2000 cm3

#### GROUPE N/FN

N/FN1 R1A	De 0 à 1400 cm3
N/FN2 R1B	+ 1400 à 1600 cm3
N2 de série	+ 1400 à 1600
N/FN3	+ 1600 à 2000 cm3
N/FN4	+ 2000 cm3

#### GROUPE A/FA

A/FA 1	De 0 à 1400 cm3
A/FA 2 - R2B	+ 1400 à 1600 cm3
A/FA3 - R2 C -R3 C/D/T	+ 1600 à 2000 cm3
A/FA4 - R4 - S2000	+ 2000 cm3

#### GROUPE GT de SERIE

Classe GT 1	De 0 à 1601 cm3
Classe GT 2	+ 1601 à 2800 cm3
Classe GT 3	+ 2800 à 3600 cm3
Classe GT 4	+ 3600 cm3

#### GROUPE GT TS

Classe GTTS 1	De 0 à 3000 cm3
Classe GTTS 2	+ 3000 cm3

#### GROUPE CM

CM1/ CM2	De 0 à 1003 cm3
----------	-----------------

#### GROUPE CN & CNF

Classe CN & CNF 1	De 0 à 1600 cm <sup>3</sup>
Classe CN à CNF 2	+ 1600 à 2000 cm <sup>3</sup>

#### **GROUPE D/E**

Classe D/E 1	De 0 à 1300 cm <sup>3</sup> + Campus
Classe D/E 2	+ 1300 à 1605 cm <sup>3</sup>
Classe D/E 3 FF – F3B	+ 1300 à 1605 cm <sup>3</sup>
Classe D/E 7 B	FRB

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### **4.2.7. ECHAPPEMENT**

Voitures fermées, Groupe CM et GT niveau sonore maxi : 105 dB A

Voitures de course ouvertes niveau sonore maxi : 110 dB A

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau France Auto spécial règlement Montagne page 22.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte

Publicité obligatoire : un additif sera établi

### **ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P PARCOURS**

La Course de Côte Régionale des Mimosas à MANDELIEU a le parcours suivant :

La course se déroulera en deux montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ Sur la D92

Arrivée : 200 m après la piste du Grand Duc

Pente moyenne : 6%

Longueur du parcours : 2 km

Parc de départ : Le long de la route

Parc d'arrivée : Le long de la route

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : lieu : avant ligne de départ

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés : 1km avant le départ le long de la route

Les remorques devront être garées à : Stade Eric Estivals à MANDELIEU LA NAPOULE

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : le long de la route

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications
- pendant les essais et la course au parc départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu au départ de la course à MANDELIEU

Téléphone permanence n° 06.20.37.47.95

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de CANNES 15 av des Broussailles Téléphone n° 04.93.69.70.00

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE 7.2P. CONFERENCE AUX**

**7.1P ESSAIS** Nombre : Il est prévu deux essais le dimanche 8 Avril 2018, sauf cas de force majeure, dont un obligatoire. Les essais auront lieu de 8h à 12 h 00 le dimanche 8 avril 2018.

Tout concurrent se présentant au départ après 9h 30 ne pourra prétendre qu'à un seul essai

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés.

**7.2P.** Le briefing des pilotes aura lieu le Dimanche 8 avril 2018 à 7h 30 au départ de la course.

Le briefing des commissaires aura lieu le Dimanche 8 avril 2018 à 7h 30 au départ de la course.

La présence de tous les pilotes et des commissaires y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

La compétition commencera à partir de 13h 30 le dimanche 8 avril 2018, elle s'effectuera en deux montées.

Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex-æquo voir art.9).

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h 15 le dimanche 8 avril 2018 sous peine de se voir refuser le départ.

Course :                           1<sup>ère</sup> montée : à partir de 13h 30  
  2<sup>ème</sup> montée : à partir de 15h 30

Dans le cas des doubles montes, celles-ci s'effectueront au début de chaque montée de course.

**Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.**

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit. Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleure montée

**Ex aequo** : En cas d'ex aequo le classement sera établi en tenant compte du temps réalisé par chacun des concurrents ex aequo sur sa plus mauvaise montée ; si les ex aequo subsistent toujours le classement sera établi suivant le meilleur temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après le passage de la dernière voiture sur la ligne d'arrivée. Ils seront établis de la manière suivante :

- 1 classement général
- 1 classement par classe
- 1 classement féminin

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **SCRATCH :**

1 <sup>er</sup> :	180 €
2 <sup>ème</sup> :	120 €
3 <sup>ème</sup> :	100 €

### **CLASSE :**

1 à 3 partants :	1 <sup>er</sup> :	80 €	6 partants et + :	1 <sup>er</sup> :	120 €
				2 <sup>ème</sup> :	90 €
				3 <sup>ème</sup> :	70 €
4 à 5 partants :	1 <sup>er</sup> :	100 €			
	2 <sup>ème</sup> :	70 €			

### **COUPE DES DAMES :**

1 à 3 partantes :	1 <sup>ère</sup> :	80 €
4 partantes et + :	1 <sup>ère</sup> :	120 €

3 coupes seront distribuées aux commissaires

Prix en espèces (répartition) Les chèques seront adressés par courrier. Les prix en espèces ne sont pas cumulables. Coupes (répartition) ;

## **ARTICLE 10.5P. REMISE DES PRIX**

La remise des prix se déroulera le Dimanche 8 avril 2018 à 19h 30 sous le chapiteau Stade Eric Estivals à MANDELIEU LA NAPOULE.